



VIDE – GRENIER

de la Jeunesse Macaudoise Athlétisme

N° dossier

Tel : 06.18.80.64.66 email : athletisme.macao@gmail.com Site internet : jma-macao.clubeo.com

Le 10 juin 2018 - Salle Nelson Mandela
Route de Bern - 33460 MACAU

Bulletin à renvoyer AVEC le règlement par chèque à l'ordre de la JMA, à l'adresse suivante : Mairie de Macau A l'attention de la Jeunesse Macaudoise Athlétisme1, place de la République - 33 460 Macau

Vous pouvez aussi le déposer au Club House de la JMA (stade municipal - av Jean Moulin - Macau)
Le samedi de 10h30 à 12h + le mardi et le jeudi de 18h30 à 20h30

3 € le mètre linéaire

Dans la salle Nelson Mandela

..... mètres x 3 € = €

A l'extérieur avec la possibilité de garer son véhicule sur l'emplacement.

..... mètres x 3 € = €

Renseignements obligatoires

Nom : _____ prénom : _____
Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____
Date de naissance : ___/___/___ lieu : _____
N° carte d'identité : _____ délivrée le : _____ lieu : _____
Tel : _____ immatriculation voiture : _____
Mail : _____

Particuliers

Je soussigné(e) : _____ déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

Fait à _____ le ___/___/___ signature

Professionnels

N°RCS : _____ délivré le : _____ lieu : _____

Je soussigné(e) _____ déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

Fait à _____ le ___/___/___ signature

Dès réception du dossier complet (bulletin d'inscription rempli et règlement), un mail de confirmation d'enregistrement vous sera envoyé sous 8 jours.

Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué après 8 heures.

Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement en cas d'absence ou d'annulation.

L'organisateur n'est en aucun cas responsable des marchandises d'origine douteuse.

La vente d'armes, d'animaux et contre façon est interdite et punie par la loi.

La vente alimentaire est interdite sur la manifestation sauf autorisation de l'organisateur.